ART. 57 N° 837

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

## CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º 837

présenté par Mme Dubost et M. Lescure

#### **ARTICLE 57**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 9 :

« Pour l'application du présent titre, l'effectif salarié est déterminé... (le reste sans changement) ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.